



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à VINCENT Denise), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2024/29 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- VENERA Philippe : du 2 avril au 30 septembre 2024 à temps complet,

Renouvellement des adhésions pour 2024 :

- Association des Maire Ruraux de l'Isère : 106,00 €

Décision du 21 mars 2024 : acceptation du devis de l'entreprise FIRMONT ARNAUD pour l'abattage d'arbres route du Ferrand à la sortie Nord du village. Montant du devis : 2 450,00 €.

Décision du 5 avril 2024 : acceptation du devis de l'entreprise CDACHR pour la fourniture de mobilier extérieur et d'une vitrine réfrigérée pour le local des Ors. Montant du devis : 9 338,16 € TTC.

Décision du 9 avril 2024 : acceptation du devis de l'entreprise HORTICULTURE CHOUVET pour le fleurissement communal 2024. Montant du devis : 3 390,64 € TTC.

Décision du 15 avril 2024 : acceptation du devis de l'entreprise SOCOTEC pour le contrôle périodique réglementaire 2024-2027 des bâtiments et équipements. Montant du devis : 2 880,00 € TTC.

Décision du 15 avril 2024 : acceptation du devis de l'entreprise SASIC pour le contrôle de la défense contre l'incendie 2024-2027 (extincteurs et poteaux incendie). Montant du devis : 1 194,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication : **29 AVR. 2024**

Le Maire
Bernard MICHEL

